

**ASSEMBLÉE NATIONALE**17 décembre 2013

---

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 123

présenté par

M. Mariton, M. Carrez, Mme Dalloz et M. Gérard

-----

**ARTICLE 44**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 44, introduit par un amendement du gouvernement, abandonne une créance de l'État à hauteur de 4 millions d'euros en faveur d'un titre de presse.

Le présent amendement vise à annuler cette décision d'exception individuelle, qui relève incontestablement de l'opportunité politique et constitue une perte conséquente et injustifiée pour les finances publiques.